



Préfecture de La Réunion

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales

Pole Ressources
Bureau des Examens et Concours

D:\AAA DURAND 2005\PUERICULTRICE entree ecole\ar
ouverture 05.doc

Affaire suivie par : Jacqueline DURAND

ARRETE N° 11 DRASS / BEC

**Fixant la clôture des inscriptions et la date du
concours d'admission à l'école de puéricultrices
Association Saint-François d'Assise – Hôpital d'enfants de Saint Denis**

Session 2005

**LE PREFET DE LA REUNION
Officier de la Légion d'honneur**

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;
- VU l'arrêté du 22 février 1972 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des écoles préparant au diplôme d'Etat de puériculture ;
- VU l'arrêté du 13 juillet 1983 modifié relatif au diplôme d'Etat de puériculture ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puériculture et au fonctionnement des écoles ;
- VU l'arrêté N°1908 / DRASS / ISP du 2 août 1999 portant agrément d'une école préparant au diplôme d'Etat de puériculture à l'association Saint-François d'Assises – Hôpital d'Enfants de Saint-Denis ;
- SUR proposition de Monsieur le Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié susvisé :

- la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2005
- l'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 6 juillet 2005 ;
- l'épreuve orale d'admission se déroulera du 01 septembre au 16 septembre 2005.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et Madame la Directrice de l'Ecole de Puéricultrices sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis le 21 mars 2005

P/ le Préfet et Par délégation,

Le Directeur Régional des Affaires et Sociales.

Pierre CARDONA